

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 février 2024 à 20h00, le conseil a adopté le projet de règlement no. 548 – règlement de concordance no. 3 modifiant les grilles des spécifications du Règlement de zonage no. 452 et le Règlement no. 456 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

L'intention contenue dans ce projet est de répondre à l'exigence de conformité qui incombe à la Municipalité en modifiant les densités d'occupation du sol des zones RR-201, RR-202, RR-203, R-205 et R-206 afin de répondre aux nouveaux objectifs de densité résidentielle d'occupation du sol, édictés par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) au moyen du Règlement URB-205-14-2022.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 12 MARS 2024 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 548 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 16^e jour de février 2024.

Je, soussigné, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 8 heures et 10 heures ce 16^e jour de février 2024.

Nancy Corriveau
Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax : 450-987-0165

Info@st-cypriendenapierville.com